

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FIN DE L'ABONDANCE, CAS PRATIQUE

Monsieur le Président,

Vous nous avez signifié la « fin de l'abondance ». Les raisons de vos propos ne sont apparemment pas comprises par certains services de l'Etat.

Les traductions en actes de vos directives se résument ici quotidiennement en participation active au réchauffement climatique, gabegie de l'argent public, pollution de l'air, pollution sonore, confusion des intérêts publics et privés, marchés publics discutables.

En effet 70% du chiffre d'affaire de l'association locale Pau Parachutisme Passion de Lasclaveries (prétendue à but non lucratif), provient de nos impôts qu'il s'agisse de subventions publiques ou de contrats publics du ministère des Armées.

Notre colère est d'autant plus grande que l'écart entre vos discours et la pratique de certains de vos services s'appuie dès l'origine sur ce qu'ont ainsi décrit les maires du secteur dans une lettre au préfet : « *L'installation de ce paraclub a été autorisée sans enquête préliminaire et en dépit des protestations de toutes les communes limitrophes (...) mis à part le maire de Lasclaveries. En effet celui-ci a bénéficié à titre personnel de l'installation du paraclub en louant des terrains au mépris des règles de tranquillité publique dont il est le garant.* »

Cette confusion d'intérêts qui porte sur 12 ha sur 16 ha loués, rapporte à titre personnel à l'ancien maire (famille de l'actuel maire) : 15 900 € par an. Depuis 40 ans les nuisances subies par l'environnement et les populations survolées à pleine puissance plusieurs dizaines de fois par jour ont donc rapporté personnellement à celui qui a autorisé et offert les moyens publics et privés de cette activité quelques 636 000 euros sur les bases du bail actuel signé en décembre 2019.

Les 4 ha complémentaires appartiennent à deux autres bailleurs. A noter que les parcelles d'un de ces deux bailleurs ont été déclarées à la PAC en 2021, tant le kérosène est reconnu pour être un engrais efficace.

Monsieur le Président, par lettre en date du 16 février 2022, vous aviez donné instruction à vos services préfectoraux de répondre à nos demandes. Non seulement il n'en a rien été mais en outre nos propositions constructives (ci-annexées) portées par la défenseure des droits ont reçu des dirigeants de l'association Pau Parachutisme Passion une fin de non recevoir. Elle en a rendu compte au préfet en attirant son attention sur les risques de dérapage que cette situation engendre.

Depuis votre réponse, les effets du réchauffement climatique se sont puissamment manifestés et vous avez placé la rentrée politique sous le signe de la préoccupation environnementale et de la fin de l'abondance pour cette raison mais aussi pour des raisons économiques.

Or nous assistons ici tous les jours à la négation de vos orientations par vos propres services.

Le responsable de la gendarmerie reçu par notre association le 26 août dernier est parfaitement informé de la déficience des autorités publiques. Il est également conscient qu'une partie de la population pourrait elle-même faire appliquer la juste répartition des efforts que réclame la fin de l'abondance.

Nous souhaitons vivement que votre réponse soit cette fois rapidement suivie d'effets concrets.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre considération respectueuse.

A Saint-Armou le 12 septembre 2022 - Le bureau de l'association contre les nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries

CONTACT

ASSOCIATION CONTRE LES NUISANCES DE L'AÉRODROME DE LASCLAVERIES

MAIRIE DE SAINT-ARMOU 64160 CONTACT@NUISANCES-LASCLAVERIES.ORG

WWW.NUISANCES-LASCLAVERIES.ORG

A Saint-Armou, le 4/04/2022

Le soleil est à tout le monde

Propositions pour partager notre ciel monopolisé par l'aérodrome de Lasclaveries

Voici les propositions faites par notre association pour réduire les nuisances et mises en danger continues provoquées par l'activité commerciale de l'aérodrome de Lasclaveries, propositions constructives et équilibrées pour que tout le monde vive en bonne intelligence :

- pas de vol les W-E et jours fériés (droit à la tranquillité)
- pas de vol un jour fixe par semaine (par hypothèse le mercredi : regrouper visios, enfants)
- pas de survol des habitations à basse altitude (danger, odeur de Kérosène)
- 1 seul avion rempli pour limiter les rotations
- horaires de bureau (9H-17H=sortie des écoles, que nos enfants puissent faire leurs devoirs tranquillement !)
- coupure fixe entre midi et deux (pas n'importe quoi à la discrétion de l'aéroclub)
- sécurisation du terrain (danger : enfants, animaux, promeneurs)

=> formalisation des règles dans un arrêté préfectoral (leçons du passé venant des précédentes associations en raison d'accords non contraignants qui ne furent pas respectés par l'aéroclub)

Le bureau de l'association contre les nuisances de l'aérodrome de Lasclaveries

CONTACT
